



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



- Rgt 1107/2009 CE : AMM, utilisation et contrôle des ppp
- Dir 2009-128 CE : utilisation durable des ppp
- Code rural : titre V du livre II et textes pris pour leur application

## services d'inspections contrôles phyto

- National : BNEVP
- Régional : SRAL-DRAAF pôle contrôles à la production et aux échanges  
37 avenue HOCHÉ REIMS. Chef du pôle : Évelyne GRIMONT

## région Champagne Ardenne :

- ✓ Total : 300 contrôles dont
  - ✓ Conditionnalité des aides PAC : 120
  - ✓ Hors conditionnalité : 75
  - ✓ prestataires : 55
  - ✓ Distributeurs : 20
  - ✓ Paquet Hygiène + autres : 30





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



## Points de contrôle :

- ✓ Local Phyto : existence, fermeture, aération...
- ✓ Vérification des produits = étiquetage des PPP, AMM
- ✓ Rangement dédié T, T+ et CMR
- ✓ Registre : existence, complétude, pratiques d'utilisation
- ✓ pulvérisateur : contrôle technique, utilisation
- ✓ Certiphyto : déjà obligatoire pour prestataires, sinon 26/11/15
- ✓ **+ pour les prestataires**





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

## Agrément des entreprises :

- ✓ Ancien système DAPA : 1300 entreprises
- ✓ Nouveau système depuis le 01/10/12
  - 680 entreprises déclarées retrait DAPA (arrêt définitif prestation ou cht statut juridique)
  - 820 entreprises agréées nouvel agrément
  - 70 en cours de régularisation
  - 150 entreprises dont le DAPA reste à mettre à jour
    - travaux phytos dans le cadre des 2 exemptions légales
    - entreprises n'ayant plus d'existence légale **mais non signalées au SRAL**
    - entreprises actives mais arrêt de travaux pour des tiers **non signalé au SRAL**



-contrôles possibles



## Bilan des contrôles phytos

### Principales anomalies

- ✓ Local phyto aéré, fermé à clé si présence T T+ et CMR : 5 %
- ✓ Produits T, T+ et CMR non séparés des autres produits : 28 %
- ✓ Respect des conditions d'emploi dans les lieux publics : 77 % (*info du public*)
- ✓ Respect des conditions d'emploi fixées par les textes : 15 % (*nettoyage de pulvé, réseau AEP...*)
- ✓ Respect des AMM 20 % (*PPNU non identifiés*)
- ✓ Registre des traitements 15 % (registre incomplet voire pas de registre = fréquent en ZNA)
- ✓ Défaut de transmission de l'assurance au SRAL pour entreprises agréées 78 %
- ✓ Contrôle périodique des pulvérisateurs par Organisme agréé (ZNA) 11 %
- ✓ Contrat avec OC 12 % (*en hausse en 2015 du fait du ciblage DAPA non mis à jour*)
- ✓ Affichage de l'agrément dans les documents commerciaux et les locaux 29 %



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

## Bilan des contrôles phytos

### Tendances : des améliorations dans le temps

- ✓ présence local phyto (avant congélateur ou rien)
- ✓ CTRL pulvé (déploiement progressif depuis 2013)
- ✓ peu d'anomalies déclarants PAC, beaucoup + chez les viti et maraîchers
- ✓ moins de PPNU non identifiés en tant que tels
- ✓ moins de PPNU non éliminés dans les délais

*NB. nuances suivant les filières : moins bonne organisation hors filières agri/viti :  
isolement, moins bonne information*



## Conclusion

### Tout professionnel du traitement doit montrer l'exemple

- ✓ Assurer sa sécurité et celle de ses opérateurs (local, EPI, cabine filtrée...)
- ✓ optimiser la mise en oeuvre des ppp
  - rechercher l'efficacité max des traitements
  - respecter les conditions d'utilisation
- ✓ Prendre en compte le voisinage (riverains, personnes sensibles...)
- ✓ Marges de progrès vers la réduction de ppp
  - ✓ Ecophyto V2
    - ✓ agro équipement
    - ✓ Protection intégrée

